

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Jacques Morin (membre no 35575) dans le domaine de l'électricité du bâtiment.

L'ingénieur Morin dont le domicile professionnel est situé à Laval, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 29 juin 2009. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

